

L'article 8 du décret, du 3 juillet 1918, sur la garde des Pupilles de la nation déclare formellement que le gouvernement, respectera la volonté des parents "notamment en ce qui concerne l'éducation religieuse". C'est le point capital. Et comme pour marquer solennellement sa volonté de mieux faire, le gouvernement français a convoqué, au Trocadéro, à Paris, le 15 juillet, une grande assemblée publique, où, par la bouche de M. Lafferre, ministre de l'Instruction publique (ancien Grand-Maître du Grand-Orient de France), et de M. Viviani, ministre d'État (ancien premier ministre), il a proclamé hautement, dit M. Jean Guiraud dans la *Croix*, "le caractère largement fraternel et tolérant de cette loi d'union sacrée", et où il a déclaré "qu'elle ne porterait pas la moindre atteinte ni à l'indépendance des familles, ni à la liberté d'enseignement, ni à la liberté des œuvres". Le conseiller de tutelle n'aura sur les enfants adoptés par l'État, que l'influence d'un parrain sur ses filleuls, a dit M. Lafferre. "Et s'il en est ainsi, écrit M. Guiraud, nul ne saurait en prendre ombrage." Enfin, M. Lafferre a fait le serment, devant toute l'assemblée, de faire exécuter la loi dans cet esprit de justice et de tolérance, et il a demandé à S. E. le cardinal Amette, archevêque de Paris, occupant l'une des premières places d'honneur à l'assemblée du Trocadéro, "de se faire le garant d'une promesse aussi solennelle".

Pour comprendre l'importance heureuse de ces déclarations officielles, il suffit de lire les protestations rageuses que fait entendre contre elles la *Lanterne* de Paris.

Nous enregistrons ici, avec plaisir, cette nouvelle manifestation de l'union sacrée dans notre ancienne mère-patrie. Et nous profitons de cette occasion pour signaler aussi à nos lecteurs un arrêt récent de la Cour de Cassation, qui déclare légales et valides les Associations de Chefs de familles catholiques français, fondées dans le but de faire respecter la liberté de conscience à l'école publique, légalité qui avait été contestée, il y a quelques années, par le gouvernement français.

Décidément, l'atmosphère de la France officielle continue de s'assainir sous le souffle d'héroïsme qui vient du front.

ANTONIO HUOT, prêtre.